

## 1% artistique

### Avis d'appel public à candidatures

**Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur :**

Conseil départemental de la Seine Saint Denis  
Direction de la Culture, du Patrimoine, du Sport et des Loisirs

**Correspondant :** Mme Elsa Kraftchik, Hôtel du Département, 93006 Bobigny cedex

Le pouvoir adjudicateur n'agit pas pour le compte d'autres pouvoirs adjudicateurs

**Principale(s) Activité(s) du pouvoir adjudicateur :**

- Services généraux des administrations publiques

**Objet du marché : N° de consultation : 20169300033**

**MARCHE DE CONCEPTION, REALISATION ET INSTALLATION  
D'UNE OEUVRE D'ART AU TITRE DU 1% ARTISTIQUE**

**6° COLLEGE D'AUBERVILLIERS**

Catégorie de services : 27

Classification CPV (Vocabulaire Commun des Marchés) - Objet principal : 92311000

**Lieu d'exécution :** 45-53 rue Sadi Carnot, 93300 Aubervilliers

Code NUTS : FR106

**La procédure d'achat du présent avis est couverte par l'accord sur les marchés publics de l'OMC :** non.

**L'avis implique un marché public**

### **Caractéristiques principales :**

• La présente consultation concerne l'obligation de décoration des bâtiments publics: conception, réalisation et mise en place d'une œuvre d'art au titre du « 1% artistique » pour le 6<sup>e</sup> collège d'Aubervilliers.

Passation d'un marché conformément aux articles 28 et 71 du Code des Marchés Publics, au décret n°2002-677 du 29 avril 2002, modifié par le décret n°2005-90 du 4 février 2005, consolidé au 2 décembre 2012, et à la circulaire d'application du 16 août 2006.

### **Programme artistique :**

**Le projet artistique pourra tenir compte des transparences et points de vues articulés entre la rue et la cour de récréation, mais aussi des matériaux multiples, des éléments hétérogènes, dont sera composé cet établissement.**

**Il pourra aussi accompagner et/ou faire référence à la pédagogie alternative qui y sera pour partie appliquée.**

**En s'appuyant sur l'histoire du quartier, le projet artistique pourra par ailleurs tenir compte de la mixité et la diversité des situations socioculturelles des collégiens.**

- Le budget global du 1% artistique s'élève à **115 900 euros TTC (taux TVA multiple)** et comporte :
  - les honoraires de l'artiste lauréat ;
  - la cession des droits d'auteurs ;
  - le coût de la réalisation et de l'installation de l'œuvre jusqu'à sa réception définitive, y compris les prestations intellectuelles complémentaires éventuellement nécessaires à sa réalisation (ingénierie, contrôle technique, suivi, coordination, contrôle et réception des travaux) ;
  - l'indemnité des 2 artistes présélectionnés non retenus à l'issue de la 2<sup>e</sup> phase de consultation ;
  - les taxes et cotisations.

Les frais de publicité, les sommes correspondantes aux obligations du maître d'ouvrage au titre du régime de protection sociale des artistes (1% diffuseur) et les honoraires des personnalités qualifiées du comité artistique seront imputés sur des budgets de fonctionnement.

- Des variantes seront-elles prises en compte : non

Prestations divisées en lots : non

**Cautionnement et garanties exigés :** Pour toute avance, le Département demande constitution d'une garantie à première demande pour tout ou partie du remboursement de l'avance (articles 87 à 90 du Code des marchés publics).

**Modalités essentielles de financement et de paiement et/ou références aux textes qui les réglementent :** Virement bancaire - Délai global de paiement 30 jours - Financement sur ressources propres du département - Avance prévue.

L'exécution du marché est soumise à d'autres conditions particulières : non

Langues pouvant être utilisées dans l'offre ou la candidature : français.

Unité monétaire utilisée : l'euro.

### **Conditions de participation :**

- Critères de sélection des candidatures : Toutes les candidatures reçues seront examinées par le comité artistique selon les critères suivants hiérarchisés :
  1. pertinence des références artistiques présentées par rapport au programme de la commande ;
  2. capacité du candidat à assurer l'ensemble des phases de la commande.
- Situation juridique - références requises : Les candidats sont incités à utiliser les formulaires DC1 (lettre de candidature) et DC2 (déclaration du candidat) pour présenter leur candidature suivant les éléments indiqués ci-dessous.

Ces documents sont disponibles gratuitement sur le site :

<http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-candidat>

En tout état de cause, chaque candidat doit fournir les éléments suivants :

- la lettre de candidature, le cas échéant portant habilitation du mandataire par ses cotraitants ;
- la copie du ou des jugements prononcés, s'il est en redressement judiciaire ;
- une déclaration sur l'honneur pour justifier qu'il n'entre dans aucun des cas mentionnés à l'article 43 du Code des marchés publics ;
- l'habilitation de la personne ayant pouvoir pour engager l'entité, le cas échéant ;
- l'identification professionnelle (nom, adresse, numéro de SIRET).
- Capacité économique et financière - références requises : Une déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les prestations artistiques objet du marché, réalisées au cours des trois derniers exercices. Toutes les attestations équivalentes seront examinées (déclaration d'impôt, déclaration sur l'honneur).
- Référence professionnelle et capacité technique - références requises : Une déclaration indiquant quels sont ses moyens humains et matériels dont il dispose pour la réalisation de tels marchés
- le Curriculum Vitae de l'artiste ;
- une sélection de 5 à 10 œuvres majeures sur maximum 10 pages réalisées par l'artiste présentées au format A4 en couleur pour chacune des œuvres. Sera précisé : le commanditaire, le budget de l'œuvre, le contexte de la réalisation, la date de réalisation et les caractéristiques de l'œuvre ;
- une présentation de la démarche artistique générale de l'artiste (1 page).

L'attention des candidats est attirée sur le fait qu'aucun autre document artistique ne sera pris en compte (catalogues d'exposition, monographies etc.).

Le dossier de candidature ne doit pas être relié ni agrafé.

Marché réservé : Non

**Nombre de candidats :**

- Nombre minimal de candidats admis à présenter une offre : 3
- Critères objectifs de limitation du nombre de candidats : Cf paragraphe limitation du nombre de candidats.

Trois candidats seront présélectionnés par le comité artistique pour présenter un projet.

Cette proposition sera soumise pour décision au Président du Conseil départemental ou à son représentant.

Le 4<sup>e</sup> candidat sera présélectionné « en attente » et sera appelé à proposer une offre dans l'éventualité où un des 3 artistes sélectionnés ne pouvait donner suite à sa candidature.

- Réduction du nombre d'opérateurs durant la négociation ou le dialogue (procédure négociée, dialogue compétitif) : Recours à une procédure se déroulant en phases successives afin de réduire progressivement le nombre des solutions à discuter ou des offres à négocier : NON

**Critères d'attribution :**

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci dessous (par ordre de priorité décroissante) :

- Qualité artistique et pertinence du projet par rapport au site.
- Faisabilité technique du projet par rapport au site au fonctionnement du collègue et au calendrier.
- Coût global du projet tenant compte de la réalisation de l'œuvre et des conditions de sa maintenance.

**Type de procédure :** Procédure adaptée.

**Date limite de réception des candidatures :** 26 mai 2016 à 17h00

**Délai minimum de validité des offres :** 180 jours à compter de la date limite de réception des offres.

**Autres renseignements :**

**Numéro de référence attribué au marché par le pouvoir adjudicateur / l'entité adjudicatrice :**  
20169300033

**Renseignements complémentaires :** La durée du marché prend effet à sa date de notification et s'achève à l'accomplissement de l'œuvre artistique.

Le dossier de consultation comprend :

- le règlement de consultation incluant le programme de la commande artistique.
- une présentation du projet de collège avec notice architecturale

Il est téléchargeable gratuitement à l'adresse suivante :

<https://marches.maximilien.fr>

(sur la carte, cliquer sur « Seine St Denis » et lancer la recherche)

Réponse par voie électronique à cette même adresse. Modalités de remise des candidatures papiers, électroniques et des copies de sauvegarde : voir règlement de consultation.

La date limite fixée dans le présent avis est la date limite de remise des candidatures. La date limite de remise des offres sera communiquée ultérieurement aux candidats admis à présenter une offre.

Les concurrents dont les projets ne seront pas retenus se verront attribuer une indemnité globale et forfaitaire de 3 000 euro(s) TTC chacun. Le maître d'ouvrage se réserve le droit de diminuer ou supprimer cette indemnité pour les projets dont les prestations seraient jugées insuffisantes, ou non conformes au programme du concours par le comité artistique.

**Date d'envoi du présent avis à la publication** : 24 mars 2016

**Adresse à laquelle les offres/candidatures/projets/demandes de participation doivent être envoyés** : Délégation à la Commande Publique, Hôtel du Département, 93006 Bobigny cedex, adresse internet : <https://marches.maximilien.fr>

**Adresse auprès de laquelle des renseignements d'ordre administratif et technique peuvent être obtenus** : Délégation à la Commande Publique, Hôtel du Département, 93006 Bobigny cedex, adresse internet : <https://marches.maximilien.fr>

**Adresse auprès de laquelle des renseignements complémentaires peuvent être obtenus** : Délégation à la Commande Publique, Hôtel du Département, 93006 Bobigny cedex, adresse internet : <https://marches.maximilien.fr>

**Instance chargée des procédures de recours** : Tribunal administratif de Montreuil, 7 rue Catherine Puig (au niveau du 206, rue de Paris), 93558 Montreuil cedex, tél. : 01 49 20 20 00, télécopieur : 01 49 20 20 99, courriel : [greffe.ta-montreuil@juradm.fr](mailto:greffe.ta-montreuil@juradm.fr)

**Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours** : Tribunal administratif de Montreuil, 7 rue Catherine Puig (au niveau du 206, rue de Paris), 93558 Montreuil cedex, tél. : 01 49 20 20 00, télécopieur : 01 49 20 20 99, courriel : [greffe.ta-montreuil@juradm.fr](mailto:greffe.ta-montreuil@juradm.fr)